**Réglement de jeu**

|  |
| --- |
| **HORAIRES** |
|  |
| Les courts sont ouverts de 06h00 à 22h00.  La durée de jeu en simple et en double est fixée à 60 minutes inclus le balayage du terrain et le nettoyage des lignes. |
|  |
| **ACCES TERRAINS** |
|  |
| Chaque membre reçoit un badge lui permettant l’accès aux installations. Dans le cas de non-paiement de la cotisation, le badge sera désactivé après 20 jours du 1er rappel. Le badge est personnalisé et un dépôt de Fr. 80.- est facturé. Le dépôt sera restitué à la fin de l’adhésion.  Seuls les membres du TCMT sont autorisés à jouer sur les terrains du TCMT et ils ferment la porte (verrouiller la serrure) à l’issue de la partie. Un membre ne peut pas jouer avec un membre de sa famille non membre sans remplir une carte d’invité (voir invités).  Les joueurs sont priés de ne pas apporter de verres et de ne pas fumer sur les courts. |
|  |
| **RESERVATION DES TERRAINS** |
|  |
| La réservation se fait sur place.  Seuls les membres peuvent réserver et inscrire leurs noms sur le tableau de réservation.  Les membres sont priés de s’inscrire sur le tableau hebdomadaire d’affichage en indiquant leurs noms et l’heure sur le terrain choisi, 2 noms de membres doivent être inscrits.  Les terrains réservés mais non occupés après 10 minutes pourront être réservés et occupés par des autres membres.  Les réservations peuvent se faire une semaine à l’avance, au moment de l’affichage des feuilles de réservation.  Chaque joueur ne peut avoir qu’une réservation anticipée en suspens sur la feuille de réservation. Après avoir joué, il peut réserver une nouvelle période de jeux p.ex. pour poursuivre la partie si le terrain n’est pas réservé ou faire une réservation le même ou un autre jour.  5 minutes avant le terme de la partie, le terrain sera balayé et les lignes nettoyées (par temps sec mettre l’arrosage en fonction).  Si un joueur est empêché de jouer à l’heure prévue, il doit effacer sa réservation aussi tôt que possible. |
|  |
| **INVITES** |
|  |
| Les membres ont la possibilité d’avoir des invités (10 x par année) et le prix est fixé à CHF 10.- /heure. Seuls les membres présents sur le terrain pourront avoir un invité.  Les membres sont priés de remplir la carte invités située au-dessus des feuilles d’inscriptions et de la déposer dans la fourre plastique. Le montant total sera facturé aux membres à la fin de la saison.   * Les juniors sont autorisés à avoir des invités (prix CHF 10.-/heure) |
| **TENUE VESTIMENTAIRE** |
|  |
| La tenue vestimentaire sur les courts doit être correcte, usuelle à la pratique du tennis. Le port d'un Polo et de chaussures de tennis sont obligatoires. |
|  |
| **ECLAIRAGE** |
|  |
| L’éclairage des courts est mis gracieusement à disposition. Une clef est à disposition à l’intérieur des courts (boîte blanche) pour démarrer l’éclairage. Il est débranché automatiquement entre 22h00 et 06h00. |
|  |
| **ENFANTS** |
|  |
| Sur les courts, les enfants devront être accompagnés d’un junior ou d’un adulte. |
|  |
|  |
|  |
| Dans l’intérêt de tous nos membres, le comité vous remercie de respecter ce règlement de jeu pour assurer un bon déroulement dans notre club.  Des contrôles seront effectués par les membres du comité et les joueurs seront priés de quitter les courts en cas de non-respect des consignes.  Le comité vous souhaite d’excellents moments de tennis. |
| Etabli à Mies le 23.07.2015 |